



DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

L'InVS est un établissement public à caractère administratif dont les missions imposent l'indépendance et l'impartialité des personnes participant à l'élaboration de ses avis et recommandations. Cette indépendance, tant à l'égard de la gestion du risque que des acteurs économiques et sociaux, se traduit pour toutes les personnes participant aux travaux de l'InVS par le respect d'obligations déontologiques, lesquelles sont adaptées aux missions de l'InVS et nécessaires à son autorité.

A ce titre, l'InVS met en place la déclaration d'intérêts conformément aux articles L. 1413-11 et L. 5323-4 du code de la santé publique.

La déclaration d'intérêts a pour finalité de prévenir les conflits d'intérêts susceptibles de se présenter lorsqu'une personne est exposée à privilégier ses intérêts personnels au détriment de ceux qui lui sont confiés dans le cadre de ses missions. Il s'agit d'une déclaration sur l'honneur concernant tout lien avec une entreprise ou un établissement dont les activités entrent dans le champ de compétence de l'Institut, c'est-à-dire notamment toute entreprise produisant, exploitant, commercialisant des produits de santé, des produits ou articles de consommation, toute entreprise fournissant des services, tout organisme de conseil intervenant sur ces produits, toute organisation ou instance concernée par le sujet traité, tout prestataire, tout partenaire y compris public...

Le devoir d'information par cette déclaration porte sur l'ensemble des intérêts, liens ou faits susceptibles de faire naître un risque de conflits d'intérêts ou une incompatibilité entre les missions du personnel de l'InVS et de tout intervenant extérieur à l'Institut et leurs activités extérieures.

À QUI S'ADRESSE LA DÉCLARATION D'INTÉRÊTS ?

La présente déclaration vous concerne si vous êtes :

- personnel de l'InVS ou personnel ARS des Cire (personnel contractuel en CDI ou CDD de toutes catégories;
 fonctionnaire détaché ou mis à disposition; ...; y compris interne en santé publique participant aux activités de l'InVS);
- membre d'un conseil ou d'un comité siégeant auprès de l'InVS et dont la nomination fait l'objet d'un acte réglementaire, y compris représentant institutionnel (conseil d'administration, conseil scientifique, comité des CNR [centres nationaux de référence], comité national des Registres, comité de toxicovigilance, ...);
- intervenant extérieur, membre d'un groupe de travail ou d'un comité *ad hoc* ou toute personne qui collabore occasionnellement aux travaux de l'InVS.

LE TRAITEMENT DE VOTRE DÉCLARATION D'INTÉRÊTS :

Les informations déclarées peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé dans le cadre de la déclaration enregistrée auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Conformément aux prescriptions légales, le contenu des déclarations des membres des conseils ou comités et des intervenants extérieurs est rendu public par l'Institut de veille sanitaire sur son site Internet, dans le respect des dispositions de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

COMMENT ET QUAND REMPLIR VOTRE DÉCLARATION?

Votre déclaration doit mentionner l'ensemble de vos liens directs ou indirects quelle qu'en soit la nature (intérêt moral, intellectuel, financier, familial ou autre) avec tout entreprise ou organisme intervenant dans le champ des missions de l'InVS, tout prestataire, tout partenaire y compris public.

Elle doit être effectuée lors de votre entrée en fonction (pour les agents de l'InVS ou le personnel ARS des Cire) ou de votre candidature (pour les experts externes) et actualisée à votre initiative en cas de changement de situation et au moins une fois par an (pour les experts externes, si vous avez été nommé).

Renseignements généraux

Nom: JOU CI	A W	Prénom(s): Jane France	
Nom de naissance :			
Vous êtes person	nel InVS ou per	sonnel ARS des Cire (tout statut) 🗌 oui	nor
<u>Cett</u>	<u>e partie du formul</u>	laire concerne les agents internes – A ne pas remplir	
Si eui, remplir ci-des	sous :		/
Personnel InVS	Fonction		
Personnel ARS des Cire	Département / Service / Cire		
Vous êtes membre d'u Si oui, remplir ci-desso		oui non	
☐ Membre d'un conseil / comité créé	Conseil / Comité	CA CCTV Comité des Registres CS Comité des CNR Aute:	
réglementairement	Activité / Fonction	☐ Frésident ☐ Rapporteur ☐ Vice président ☐ Membre	
Membre d'un	Nom du projet *		
comité <i>ad hoc</i>	Fonction	☐ Membre du comité de pilotage ☐ Membre du conseil scientifique ☐ Membre d'un groupe de travail ☐ Autre :	

Si	non.	remplir	ci-dessous	
∵ .	HOH,	rempin	Ci acoodas	

Organisme employeur p	orincipal: Mi	vistère du budget, de compts public de la réformé de 1 Etal.
Activité professionnelle	principale :	recure compte souvoir et santé
Vous déposez votr	pour le con	oui non nité (menu déroulant des comités + dates de mandat) pert individuel (pour le projet)
Vous collaborez de	éjà avec l'InVS	oui non
Si oui, remplir ci-dessou	us :	
Membre d'un	Conseil / Comité	☐ CA ☐ CCTV ☐ Comité des Registres ☐ CS ☐ Comité des CNR ☐ Autre :
conseil / comité créé réglementairement	Activité / Fonction	Président Rapporteur Vice président Membre
Membre d'un	Nom du projet *	
comité <i>ad hoc</i>	Fonction	
Expert externe individuel	Nom du projet *	

^{*} projet : programme, enquête, étude, investigation...

En application des articles L. 4113-6 et L. 5323-4 du Code de la santé publique :

« Est interdit le fait, pour les membres des professions médicales mentionnées au présent livre, de recevoir des avantages en nature ou en espèces, sous quelque forme que ce soit, d'une façon directe ou indirecte, procurés par les entreprises assurant des prestations, produisant ou commercialisant des produits pris en charge par les régimes obligatoires de sécurité sociale. Est également interdit le fait, pour ces entreprises, de proposer ou de procurer ces avantages. »

« Les agents contractuels mentionnés à l'article L. 5323-2 et L. 5323-3 du Code de la santé publique : 1° Sont tenus au secret et à la discrétion professionnels dans les mêmes conditions que celles qui sont définies à l'article 26 du titre 1et du statut général des fonctionnaires de l'Etat et des collectivités territoriales ; 2° Ne peuvent, par eux-mêmes ou par personne interposée, avoir, dans les établissements ou entreprises contrôlés par l'agence ou en relation avec elle, aucun intérêt de nature à compromettre leur indépendance.

Les agents précités sont soumis aux dispositions prises en application de l'article 87 de la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques.

Les personnes collaborant occasionnellement aux travaux de l'agence et les autres personnes qui apportent leur concours aux conseils et commissions siégeant auprès d'elle, à l'exception des membres de ces conseils et commissions, ne peuvent, sous les peines prévues à l'article 432-12 du code pénal, traiter une question dans laquelle elles auraient un intérêt direct ou indirect et sont soumises aux obligations énoncées au 1°.

Les membres des commissions et conseils siégeant auprès de l'agence ne peuvent, sous les mêmes peines, prendre part ni aux délibérations ni aux votes de ces instances s'ils ont un intérêt direct ou indirect à l'affaire examinée et sont soumis aux obligations énoncées au 1° ».

Les personnes mentionnées aux articles L. 5323-1, L. 5323-2 et L. 5323-3 du Code de la santé publique (fonctionnaires, agents contractuels de droit public, agent contractuel de droit privé) ainsi que les personnes mentionnées aux deux alinéas précédents (collaborateurs occasionnels, membres des commissions et conseils) adressent au directeur général, à l'occasion de leur nomination ou de leur entrée en fonction, puis annuellement, une déclaration mentionnant leurs liens, directs ou indirects, avec les entreprises ou établissements dont l'objet entre dans le champ de compétence ou des activités de l'InVS.

1. Intérêts financiers dans une entreprise, une association ou tout autre organisme

Il s'agit de tout intérêt financier actuel : valeurs mobilières cotées ou non, qu'il s'agisse d'actions, d'obligations ou d'autres avoirs financiers en fonds propres. Doivent être déclarés les intérêts dans tous les établissements ou entreprises, en France ou à l'étranger, dont les activités entrent dans le champ de compétence et les activités de l'InVS. La participation financière est la détention d'une fraction du capital d'une entreprise, une de ses filiales ou une société dont elle détient une partie du capital dans la limite de votre connaissance immédiate et attendue. Il est demandé d'indiquer le nom de la société, le type et la quantité des valeurs ou pourcentage de la fraction du capital détenu.

NB : La détention d'actifs financiers sous forme de produits collectifs (type SICAV/FCP) n'a pas à être déclarée car le détenteur

n'en contrôle ni la gestion, ni la composition.

Non concerné	
Concerné (complé	ter le tableau ci-dessous)

Entreprise, société, établissement, organisme,	Type d'investissement (valeurs en bourse, capitaux propres ou obligations)	< 5000 € ou < 5 % du capital	≥ 5000 € ou ≥ 5 % du capital

2. Activités exercées personnellement

Les activités exercées à titre personnel et qui peuvent donner lieu à une rémunération personnelle sont regroupées dans différentes rubriques, permettant une distinction selon la nature du conflit d'intérêts potentiel. Sont concernées les activités avec des entreprises ou établissements à but lucratif ou non, intervenant dans le champ de compétence ou d'activités de l'InVS. Les activités de recherche, d'évaluation scientifique ou de conseil pour le compte ou au nom de ces entreprises ou organismes sont notamment à déclarer dans ces rubriques.

2.1 Liens durables ou permanents

2.1.1 Propriétaire, dirigeant, associé, employé, participation à un organe décisionnel

Actuellement ou au cours des 3 années précédentes

Sont concernés les entreprises ou établissements à but lucratif ou non, intervenant dans le champ de compétence ou d'activités de l'InVS, les organismes professionnels ou organismes de conseil intervenant dans ces secteurs (start up, entreprise d'innovation, société de conseil...)

Les liens durables ou permanents, qui peuvent donner lieu à une rémunération personnelle, comprennent notamment

les contrats de travail avec une entreprise (cas des experts qui ne sont pas issus du secteur public) ;

les rémunérations répétées par une même entreprise ;

la participation, rémunérée ou non, à une instance auprès d'une entreprise (conseil d'administration par exemple).

Non

En conséquence sont concernés les liens de type contrat de travail : CDD, CDI ; associé, dirigeant, participation à un organe décisionnel (tel que conseil d'administration) d'une entreprise ou d'un établissement à but lucratif ou non omnétence ou d'activités de l'InVS (ex. Inserm...), ou d'une agence sanitaire.

Non concerné Concerné (compléter le tableau	ci-dessous)	(5)	3	
Entreprise, société, établissement, organisme, agence sanitaire,	Position dans l'entreprise (cadre dirigeant, cadre)	Nature du contrat / de la rémunération / de la participation	Période	Rémunération
				∐ Oui

		ļ		
				☐ Oui ☐ Non
				Oui Non
				Oui
				☐ Non☐ Oui
				Non
				Oui Non
2.1.2 Autres activités régulières				
ou non intervenant dans le cha	l années précédentes rubrique sont les activités récurrentes d oupe d'expert ou équivalent pour u amp de compétence ou d'activités de ant dans ces secteurs (ex. membre d	ne entreprise og l'InVS. avec un	un établisse. Porganisme n	ment à but lucrati rofessionnel ou u
Non concerné				•
Concerné (compléter le tableau ci				
Entreprise, société, établissement, organisme, agence sanitaire,	Nature de l'activité / Suj (<i>consultant, participant à une in</i>		Période	Rémunération
				Oui
				☐ Non☐ Oui
				Non Oui
				Non
				Oui Non
				Oui Non
.2 Interventions ponctuelles : trava	ux scientifiques			
.2 Interventions ponctuelles : trava			·	
- Actuellement ou au cours des 3 a. - Les activités visées dans cette	nnées précédentes rubrique sont les participations por) en lien avec le sujet traité (exemple	nctuelles rémur e : investigateur	érées ou noi principal ou a	n à toute étude associé…].
- Actuellement ou au cours des 3 a Les activités visées dans cette (épidémiologique, essais clinique. Thon concerné Concerné (compléter le tableau ci-de Porteur des travaux (entreprise, société, établissement,	nnées précédentes rubrique sont les participations por) en lien avec le sujet traité [exemple essous) Nature / Thème des travaux scientifiques / Etudes /	nctuelles rémun e : investigateur Fonction	rérées ou noi principal ou à Période	a à toute étude associé].
- Actuellement ou au cours des 3 a Les activités visées dans cette (épidémiologique, essais clinique. Non concerné Concerné (compléter le tableau ci-de	nnées précédentes rubrique sont les participations por) en lien avec le sujet traité [exemple essous) Nature / Thème des travaux	e : investigateur	principal ou a	Rémunération
- Actuellement ou au cours des 3 a Les activités visées dans cette (épidémiologique, essais clinique. Thon concerné Concerné (compléter le tableau ci-de Porteur des travaux (entreprise, société, établissement,	nnées précédentes rubrique sont les participations por) en lien avec le sujet traité [exemple essous) Nature / Thème des travaux scientifiques / Etudes /	e : investigateur	principal ou a	Rémunération Oui Non Oui
- Actuellement ou au cours des 3 a Les activités visées dans cette (épidémiologique, essais clinique. Non concerné Concerné (compléter le tableau ci-de Porteur des travaux (entreprise, société, établissement,	nnées précédentes rubrique sont les participations por) en lien avec le sujet traité [exemple essous) Nature / Thème des travaux scientifiques / Etudes /	e : investigateur	principal ou a	Rémunération Oui Non Oui Non Non
- Actuellement ou au cours des 3 a Les activités visées dans cette (épidémiologique, essais clinique. Non concerné Concerné (compléter le tableau ci-de Porteur des travaux (entreprise, société, établissement,	nnées précédentes rubrique sont les participations por) en lien avec le sujet traité [exemple essous) Nature / Thème des travaux scientifiques / Etudes /	e : investigateur	principal ou a	Rémunération Oui Non Oui Non Oui Non
- Actuellement ou au cours des 3 a Les activités visées dans cette (épidémiologique, essais clinique. Thon concerné Concerné (compléter le tableau ci-de Porteur des travaux (entreprise, société, établissement,	nnées précédentes rubrique sont les participations por) en lien avec le sujet traité [exemple essous) Nature / Thème des travaux scientifiques / Etudes /	e : investigateur	principal ou a	Rémunération Oui Non Oui Non Oui Oui Oui

- Les activités visées dans cette rui lien avec le sujet traité, en dehors	nnées précédentes brique sont les participations ponctuelles rémur des participations en tant que membre d'un gro	nérées ou non à l lupe défini au 2.1	toute expertise e 2.
Non concerné			
Concerné (compléter le tableau ci-d	essous)		
Porteur de l'expertise (entreprise, société, établissement, organisme, agence sanitaire,)	Commanditaire / Sujet de l'expertise	Période	Rémunération
			Oui Non
			Oui Non
			Oui Non
			Oui
			Oui
			Non
.4 Interventions ponctuelles : activi - Actuellement ou au cours des 3 au - Les activités visées dans cette rub participation à une réunion d'expe	nnées précédentes rique sont les activités ponctuelles rémunérées o erts, groupe de travail, groupe de réflexion, activ	u non de consulta ité d'audit	ant, de
- Actuellement ou au cours des 3 au - Les activités visées dans cette rubi participation à une réunion d'expe Non concerné Concerné (compléter le tableau ci-de Porteur de l'activité (entreprise, société, établissement,	nnées précédentes rique sont les activités ponctuelles rémunérées o erts, groupe de travail, groupe de réflexion, activ	u non de consulta ité d'audit Période	
- Actuellement ou au cours des 3 au - Les activités visées dans cette rubi participation à une réunion d'expe Non concerné Concerné (compléter le tableau ci-de Porteur de l'activité	nnées précédentes rique sont les activités ponctuelles rémunérées o erts, groupe de travail, groupe de réflexion, activ essous)	ité d'audit	
- Actuellement ou au cours des 3 au - Les activités visées dans cette rubi participation à une réunion d'expe Non concerné Concerné (compléter le tableau ci-de Porteur de l'activité (entreprise, société, établissement,	nnées précédentes rique sont les activités ponctuelles rémunérées o erts, groupe de travail, groupe de réflexion, activ essous)	ité d'audit	Rémunératio
- Actuellement ou au cours des 3 au - Les activités visées dans cette rubi participation à une réunion d'expe Non concerné Concerné (compléter le tableau ci-de Porteur de l'activité (entreprise, société, établissement,	nnées précédentes rique sont les activités ponctuelles rémunérées o erts, groupe de travail, groupe de réflexion, activ essous)	ité d'audit	Rémunératio Oui Non Oui Non Oui Oui
- Actuellement ou au cours des 3 au - Les activités visées dans cette rubi participation à une réunion d'expe Non concerné Concerné (compléter le tableau ci-de Porteur de l'activité (entreprise, société, établissement,	nnées précédentes rique sont les activités ponctuelles rémunérées o erts, groupe de travail, groupe de réflexion, activ essous)	ité d'audit	Rémunératio Oui Non Oui Non

Entreprise, société, établissement,	Lieu et intitulé de la réunion / Sujet de	 	
organisme,	l'intervention	Période	Rémunération
			Oui Non
		 	Oui
			Non Oui
			Non
			Oui Non
		 	Oui
2.5.2.4.2.2.2.2.2.2.2.2.2.2.2.2.2.2.2.2.			Non_
déplacement et d'hébergement pri	diteur à un congrès, colloque act	<u>ion de forma</u>	<u>ation (frais de</u>
structure)	s en charge par une entreprise, un orc	janisme public	c ou une autre
- Actuellement ou au cours des 3 au	ππόρε prácádontos		
Mon concerné	mees precedernes		
Concerné (compléter le tableau ci-de			
Entreprise, société, établissement, organisme,	Lieu et intitulé de la réunion / Sujet de l'intervention	Période	Rémunération
			Oui Non
			Oui
			☐ Non
			Non
			Oui Non
			Oui
			Non
6 Interventions ponctuelles : autres			
- Institute du lieu est - tur u			
 La nature du lien est autre que celle Détenteur d'un brevet ou inventeur 	s proposées ci-dessus d'un produit ou procédé, ou toute autre forme de	e nranriátá intalla	actualla
TNon concerné	, same of process, ou toute daily forme th	- ргорпете ицене	ectuelle
] Concerné (compléter le tableau ci-des	coust		
Entreprise			-
(société, établissement, organisme)	Nature de l'activité	Période	Rémunération
			Oui Non
			Oui
			Non
			Oui Non
			Oui Non
			Oui
			Non

3. Participation à un organisme percevant un financement substantiel*

* Sont visées toutes les structures auxquelles le déclarant appartient (organismes de recherche, instituts, fondations, départements, services, associations de promotion ou d'éducation pour la santé) qui sont financées substantiellement par une entreprise ou un établissement à but lucratif ou non, intervenant dans le champ de compétence ou d'activités de l'INVS; Y compris financement de thèses et de stages de post-doctorants dans les universités.

- Actuellement ou au cours des 3 années précédentes

Il est demandé de déclarer les financements dont les montants participent au budget de cette structure bénéficiaire pour plus de 10%; le montant s'apprécie annuellement, d'une même source; les versements peuvent prendre la forme de subventions pour études ou recherches, bourses ou parrainage, versement en nature ou en numéraires, matériels, taxes d'apprentissage, divers...

Non concerné	
Concerné (compléter le	e tableau ci-dessous)

Responsabilité <i>(au sein</i> <i>de l'institution</i> <i>bénéficiaire)</i>	Institution bénéficiaire	Entreprise, société, établissement, organisme, à l'origine du versement	Objet du versement	Période

4. Intérêts familiaux

Actuellement

- Conjoint, époux(se) ou personne vivant sous le même toit – ascendants, descendants, collatéraux immédiats y compris leur conjoint...

- Sont concernés les intérêts financiers, les activités exercées personnellement, les membres d'un organisme faisant l'objet d'un financement

(Le nom des membres de la famille n'a pas à être mentionné)

C	Z	Non concerné
Ĭ		Concerné (compléter le tableau ci-dessous

Entreprise (société, établissement, organisme)	Fonction et position dans l'entreprise <i>(indiquer le cas échéant s'il s'agit d'un poste de responsable)</i>	Nature des intérêts (financiers, activités exercées personnellement, membre d'un organisme financé)	Lien de parenté (conjoint, enfant, frère, sœur, père, mère, beau- père, belle-mère, beau- frère, belle-soeur)	Période

5. Autres liens			
	<u>and the substitute of the state of the stat</u>	<u>artini ta daga ta</u> kanta a fara a mili	

Doivent être déclarés tous les autres intérêts en rapport avec le champ de compétence et les activités de l'InVS :

- Actuellement ou au cours des 3 années précédentes

Non concerné

- Autres faits ou intérêts qui pourraient être considérés comme préjudiciables à votre impartialité
- Travaux d'expertise dans d'autres instances / institutions en relation avec le sujet traité
- Autres faits que vous considérez devoir être portés à la connaissance de l'Institut et du public
- Autres faits qui pourraient représenter un lien d'intérêt : participation à un processus réglementaire, législatif ou judiciaire (expertise), prise de position pour représenter ou défendre un groupe d'intérêts (organisation de défense de patients, de victimes, de l'environnement...)

Concerné (compléter le tableau ci-dessous)					
Entreprise (le cas échéant)	Nature de l'activité	Commentaire	Période	Rémunération	
				Oui Non	
				☐ Oui ☐ Non	
				☐ Oui ☐ Non	
				☐ Oui ☐ Non	
				☐ Oui ☐ Non	

Par la signature du présent document, et conformément aux dispositions des articles L. 4113-6 et L. 5323-4 du code de la santé publique, je m'engage notamment à ne pas prendre part aux délibérations ou aux votes concernant une affaire dans laquelle j'aurais un intérêt direct ou indirect.

Par la signature du présent document, et conformément aux dispositions des articles L. 4113-6 et L. 5323-4 du code de la santé publique, je m'engage notamment à ne pas traiter une question dans laquelle j'aurais un intérêt direct ou indirect, sous les peines prévues à l'article 432-12 du code pénal.

Par la signature du présent document, je déclare sur l'honneur qu'à ma connaissance les seuls intérêts directs ou indirects que j'ai dans une entreprise ou un organisme susceptible d'intervenir dans des domaines en lien avec les missions de l'Institut de veille sanitaire sont ceux listés ci-dessus.

Je m'engage, en cas de modification des liens ci-dessus ou du fait de l'acquisition d'intérêts supplémentaires devant être portés à la connaissance de l'InVS, à en informer celui-ci et à procéder immédiatement à une actualisation de ma déclaration d'intérêts.

Je m'engage à déclarer tout conflit d'intérêts potentiel au début de toute activité de l'InVS à laquelle je participe.

Fait à laux, le 10 mois 2011
Signature:

;			
			1.
